

Pacte pour les  
**RU** L'avenir

du  
Grand Est **RA**

**LI** s'écrit  
avec

les  
territoires  
ruraux **TÉS**

co/ra - Crédits photos : Christophe Manquillet - Jean-Luc Stadler - Samuel Grebil - Anthony Doennlenb / Mars 2024

# SOMMAIRE

## **Edito** \_\_\_\_\_ **3**

L'avenir du Grand Est s'écrit avec les territoires ruraux.

## **Préambule** \_\_\_\_\_ **6**

La ruralité est au cœur du projet de la Région Grand Est depuis sa création.

## **Le Grand Est** \_\_\_\_\_ **11**

L'ambition d'affirmer les ruralités du Grand Est comme des territoires porteurs d'avenir.

## **Le Pacte des Ruralités** \_\_\_\_\_ **15**

Une action régionale amplifiée au service d'une ambition partagée avec tous les territoires ruraux du Grand Est.

**4 grands piliers d'action pour fonder l'ambition du Pacte des Ruralités :**

- Préserver et renforcer la qualité du cadre et des conditions de vie dans les territoires ruraux.
- Renforcer l'attractivité économique des territoires ruraux.
- Conforter le rôle de leader des territoires ruraux en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- La politique multimodale de la Région permet de connecter les territoires ruraux et d'offrir des solutions de mobilité à tous leurs habitants.

# "L'AVENIR DU GRAND EST S'ÉCRIT AVEC LES TERRITOIRES RURAUX"

*En janvier 2016, quelques semaines après son installation officielle, le Conseil Régional du Grand Est ouvrait, à l'initiative de sa Majorité, son premier dossier. Il était spécifiquement dédié aux territoires ruraux de la région qui, il convient de le rappeler, recouvrent 94% de l'espace régional, près de 90 % des communes et regroupent près de 40 % de la population.*

**Au-delà de sa portée symbolique, cette décision démontrait la volonté de notre collectivité de s'engager de manière prioritaire, résolue et durable en faveur de ces territoires, de leurs communes, de leurs acteurs, publics et privés, et de l'ensemble de leurs habitants.**

L'objectif de cette démarche, matérialisée par l'élaboration, au terme d'un large processus de concertation, du **premier «Pacte pour la Ruralité»** était à la fois de répondre aux besoins, urgences et attentes de ces territoires, et de valoriser leurs atouts et potentiels. Nombreux ont été les dispositifs d'intervention mis en place à cet effet par notre collectivité, avec le souci permanent d'agir dans la plus grande proximité, grâce notamment à la création de 12 Maisons de la Région en différents points du territoire. L'une de nos actions, aujourd'hui achevée, a été le **déploiement du plus vaste réseau très haut débit par fibre optique de France, qui inscrit dans la modernité jusqu'au plus petit hameau du Grand Est, situation sans égale dans notre pays et ailleurs.**

Les crises profondes qui se succèdent depuis ces dernières années et qui impactent notre quotidien — qu'elles soient sanitaire, climatique, énergétique, numérique, alimentaire, sociale et sociétale —, en appelant à des mutations et à des transitions qui ne peuvent plus être différées, ont mis et mettent particulièrement en lumière la place et le rôle essentiels des territoires ruraux.

De fait, face à ces crises et à leurs conséquences, à rebours des considérations misérabilistes et stigmatisantes, qui les envisagent comme des lieux de relégation, oubliés, sans chance et sans guère d'avenir, **ces territoires, avec leurs acteurs et leurs habitants, ont fait la nette et concrète démonstration de leurs capacités à être des creusets précieux en termes de solutions et d'innovations multiples.** Communautés de vie à taille humaine, ils sont par ailleurs porteurs de valeurs humaines et sociales auxquelles aspirent aujourd'hui l'ensemble de nos concitoyens.

Protecteurs de la nature, de la biodiversité, des ressources naturelles, de l'authenticité, garants de notre approvisionnement et de notre souveraineté sur le plan alimentaire, producteurs d'énergies renouvelables, développeurs de projets et d'initiatives dans maints domaines, modèles du «vivre ensemble» et de la solidarité, **les territoires ruraux sont aujourd'hui et sans conteste, chacun avec ses spécificités et ses atouts, les fers de lance véritables et incontournables des mutations et des transitions à accomplir.**

Et plus précisément, **des fers de lance pour l'ambition portée par notre collectivité, qui est de faire du Grand Est la région des transitions réussies.**

C'est donc en affirmant avec force que les territoires ruraux sont une chance pour le développement, l'attractivité et



l'exemplarité de notre région tout entière, qu'a été conçu un Pacte pour les Ruralités nouvelle génération. Confrontés aux défis des transitions, aux bouleversements d'un monde qui change, portés par la volonté du faire ensemble comme celle du vivre ensemble, **ce nouveau pacte entend aller encore plus loin**; il a été co-construit au terme d'une vaste démarche de concertation et d'auditions menée tout au long de ces derniers mois, en proximité, dans le cadre d'un dialogue ouvert et confiant avec l'ensemble des forces vives de ces territoires.

**Le Pacte des Ruralités — au pluriel**, car les territoires ruraux du Grand Est, riches de leur diversité et de leurs spécificités, doivent être appréhendés dans ce qu'ils ont en commun, mais aussi dans ce qui les différencie — n'est pas une contractualisation de plus. Il formalise et précise l'engagement de la Région Grand Est pour et avec l'ensemble des territoires ruraux au cours de ces prochaines années, adossé à une «offre de services» déclinant concrètement les ambitions et les stratégies régionales portées par l'actuelle mandature («Région verte» et SRADDET en particulier), et qui trouvera son articulation avec France Ruralité dans une logique de complémentarités et de coordination, notamment en matière d'ingénierie.

Tout naturellement, **il se décline en transversalité et en cohérence, dans tous les champs de compétences et d'interventions**, car bâtir la ruralité de demain implique nécessairement **une vision stratégique globale et une mobilisation partagée** à des échelles fonctionnelles et territoriales multiples.

C'est ainsi qu'aux côtés et avec les territoires ruraux, notre objectif est de répondre aux attentes et aspirations qu'ils ont exprimées, avec l'ambition de **les affirmer dans tous leurs potentiels.**

## NOTRE OBJECTIF EST DE RÉPONDRE AUX ATTENTES ET ASPIRATIONS

Il s'agit, plus concrètement, **de lever les différents freins** qui entravent aujourd'hui leur développement, de soutenir les projets et initiatives portés par leurs acteurs, d'assurer à leurs habitants, toutes générations confondues, de disposer, là où se

trouvent, des moyens de leur épanouissement personnel et professionnel.

En un mot, **ce Pacte témoigne de notre volonté de renforcer et de valoriser la vitalité, la créativité et l'attractivité de toutes les ruralités, et de les reconnaître dans leurs capacités à être de véritables promoteurs du développement économique, social et de développement durable auquel nous aspirons pour la région tout entière.**

**Franck Leroy**  
Président de la Région Grand Est

# LA RURALITÉ EST AU CŒUR DU PROJET DE LA RÉGION GRAND EST DEPUIS SA CRÉATION



Les Maisons de Région en Grand Est  
Janvier 2024

**UNE ACTION DE PROXIMITÉ ANCRÉE DANS LES TERRITOIRES**

*Douze Maisons de Région ont été créées sur l'ensemble du territoire régional.*

*Elles constituent l'échelon de proximité de l'action de la Région au cœur des territoires : désormais, aucune commune du Grand Est n'est distante de plus de 80 km d'une Maison de Région.*

*Leur mission fondamentale : aider à l'émergence et à la réalisation de projets portés par les acteurs publics et privés.*

Dans leur territoire respectif d'intervention, les agents de la Région de ces Maisons sont au service des collectivités locales, des habitants et de l'ensemble des acteurs — économiques, sociaux, associatifs, culturels, etc. — pour répondre très concrètement à leurs demandes, leur permettre de bénéficier des aides et des concours mis à leur disposition par la collectivité régionale, et ceux dans tous ses champs d'interventions. **Ils assurent ainsi des relations en circuit court entre les territoires et la Région, gage d'une action publique plus efficiente.**

Outre les informations dispensées quant aux politiques et aux dispositifs déployés par la collectivité régionale, les Maisons de Région, avec leurs équipes pluridisciplinaires, assurent **une mission fondamentale d'aide à l'émergence et à la réalisation de projets** portés par les acteurs publics et privés du Grand Est. De fait, tous les territoires ne disposent pas des mêmes ressources en moyens humains, financiers et techniques, ce qui pose la question de l'égal accès à l'expertise en matière d'ingénierie territoriale. **Accompagner et outiller ceux qui en ont besoin permet d'assurer cette équité**, et de soutenir, sur l'ensemble du territoire régional sans exception, la réalisation de projets, d'initiatives et d'actions. La Région a renforcé à cet effet ses moyens : les Maisons de Région disposent désormais de chargés de mission spécifiquement dédiés à l'accompagnement des projets locaux. Pour ce faire, ces agents mobilisent en transversalité l'ensemble des compétences et des politiques de la collectivité.

## UNE RÉGION PIONNIÈRE DANS LE DOMAINE TRÈS STRATÉGIQUE DU NUMÉRIQUE

*La Région a été à l'initiative du déploiement du plus vaste réseau public Très Haut Débit par fibre optique en France.*

*Aujourd'hui, le Grand Est est la première région de France entièrement fibrée.*

Cette démarche très volontariste a déjà montré toute sa pertinence, que ce soit pour soutenir l'attractivité et la compétitivité des territoires ruraux ou pour répondre aux besoins des citoyens, ce qui a été particulièrement le cas lors de la crise sanitaire et des confinements successifs.

**La Région a permis aux acteurs économiques de poursuivre leurs activités, de s'engager dans la voie de la digitalisation de leurs pratiques, aux habitants de télétravailler, et aux scolaires et aux étudiants de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions.**

L'accès au très haut débit ne s'est pas limité en effet au seul déploiement de l'infrastructure : la Région a mis en place différentes mesures pour permettre aux habitants, aux entreprises, aux acteurs publics et associatifs d'accéder à de nouveaux usages et services numériques. Ainsi, entre autres avancées, elle a contribué de manière décisive à **l'inclusion numérique dans le domaine éducatif** (Lycée 4.0 avec dotation d'un ordinateur portable à chaque lycéen), et à la **modernisation d'entreprises** (mise en place de Parcours digitaux pour les artisans, commerçants, agriculteurs, entreprises).

*La Région a le souci constant d'améliorer la qualité du cadre et des conditions de vie des habitants des territoires ruraux, et d'organiser le bon accueil de populations nouvelles.*

*Elle soutient à cet effet tout particulièrement les projets d'aménagement portés par les 4 553 communes rurales du Grand Est et leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Depuis 2016, elle a ainsi accompagné plus de 3 800 projets de communes, pour un montant total d'aides régionales de plus de 250 M€.*

Bien vivre en ruralité passe nécessairement — et c'est une question cruciale — **par une offre de soins renforcée et de proximité**. Depuis 2017, de manière très volontariste, la Région soutient en moyenne 17 nouvelles Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) chaque année. 65 % des MSP rurales font l'objet d'un accompagnement par la Région.

**La Région est résolument engagée en faveur de la préservation du patrimoine naturel**, élément majeur du cadre de vie des habitants et facteur d'attractivité des territoires. Depuis 2017, elle s'est notamment attachée à conforter son soutien aux Parcs naturels régionaux (PNR). Il convient de rappeler ici qu'en moyenne 88 % des communes couvertes par un PNR en Grand Est sont rurales et abritent 67 % de la population totale des PNR. Ainsi, la Région accompagne des plans d'actions inter-parcs et met à la disposition des

parcs les plus ruraux — tel le PNR de la Forêt d'Orient qui recouvre 100 % de communes rurales —, des moyens accrus en matière d'ingénierie. Chaque année depuis 2017, elle contribue ainsi à hauteur de 3 M€ au financement de l'ingénierie des parcs, permettant le développement de leurs équipes (209 agents en 2023 contre 169 en 2017). Elle a également augmenté ses aides annuelles en investissement de 37 % durant la même période, afin de favoriser la concrétisation de leurs projets qui, très souvent, sont porteurs d'innovations et d'expérimentations inspirantes et reproductibles.

**Dès sa création en 2016, la Région a souhaité affirmer sa proximité et sa solidarité avec le monde associatif**. Un partenariat avec les huit têtes de réseau de l'Éducation Populaire — parmi lesquelles les têtes de réseau rurales Familles rurales et Foyers ruraux, a été construit. Les actions des trois

mouvements associatifs du Grand Est, dont la formation des bénévoles en ruralité, sont soutenues par la Région. Enfin, toutes les associations peuvent directement bénéficier de soutiens, pour leurs événementiels et leurs équipements, à travers les dispositifs DIVA'P et INVEST'ASSO. Pour la seule année 2023, plus de 660 associations, dont environ 60 % en milieu rural, ont ainsi été aidées, pour un montant de plus de 3 M€.

Il convient de souligner que le soutien au monde associatif porte également et de manière importante sur les secteurs culturels et sportifs amateurs, singulièrement dans les territoires ruraux. Les clubs sportifs amateurs représentent 25 % des associations soutenues, les associations culturelles amateurs plus de 29 %. La Région est en outre partenaire de quelque 300 manifestations sportives, dont la majorité se déroule en milieu rural, conformément à l'ADN sportif de la Région, axé sur les sports de nature.

**LA QUALITÉ DU CADRE ET DES CONDITIONS DE VIE EST AU CŒUR DE L'ACTION VOLONTARISTE DE LA RÉGION**

## ***La Région contribue activement à l'attractivité économique des territoires ruraux***

**Priorité a été donnée aux conditions d'amélioration de la compétitivité de l'agriculture du Grand Est.** La Région a soutenu la transformation indispensable des exploitations agricoles. Elle a accompagné les agriculteurs, que ce soit dans leurs besoins de renouvellement de matériel (aide à l'investissement), ou dans les évolutions des modes de production (amélioration du génome...). Soucieuse de procurer à l'agriculture un environnement favorable à une compétitivité accrue, elle a permis au secteur agricole, en lui consacrant des moyens importants, renforcés par les financements européens, de se préparer à relever les défis économiques, environnementaux et sociaux et à en tirer parti.

**La Région soutient les savoir-faire industriels et les compétences constitutives d'un patrimoine artisanal ou de filières** (cristallerie, bois-ameublement-décoration, textile, pierre, vannerie, chanvre, ortie, laine ovine, etc.). L'attractivité des territoires ruraux se fonde également

sur leurs nombreux atouts touristiques **La Région a su mobiliser ses politiques d'accompagnement pour promouvoir de manière adaptée les projets touristiques en milieu rural.** Ses interventions ont ainsi permis d'enrayer le déclin de l'hébergement, moteur d'attractivité d'un territoire. Depuis 2016, 300 porteurs de projet (personnes physiques ou morales, opérateurs économiques) ont bénéficié d'un concours financier ou d'un soutien en ingénierie.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des atouts à mettre en valeur et à soutenir : les ruralités ont une vocation naturelle à jouer un rôle majeur dans le développement des énergies renouvelables.

**La Région, au travers d'initiatives diverses, soutient à cet effet les territoires ruraux, leurs acteurs et leurs habitants, pour les guider vers la sobriété énergétique et une plus grande autonomie énergétique et alimentaire.** Les objectifs ainsi poursuivis sont de préserver la qualité de l'eau et les milieux naturels, de restaurer la biodiversité, de maintenir ou de faire renaître l'activité agricole, de produire de la biomasse, de favoriser l'agroforesterie et l'agropastoralisme, de développer des installations d'énergies renouvelables, de s'adapter et de répondre aux effets du changement climatique, etc. Autant de démarches qui nécessitent que les freins soient levés, que les territoires ruraux soient accompagnés et que leurs aménités soient valorisées et reconnues par les territoires urbains, dans le cadre de coopérations urbain / rural équitables et gagnant-gagnant.

## ***La mobilité est, on le sait, une problématique particulièrement prégnante et cruciale pour les territoires ruraux, leurs forces vives et leurs habitants. Elle est l'un des éléments déterminant pour la cohésion territoriale et sociale de la région.***

**La mobilité est, on le sait, une problématique particulièrement prégnante et cruciale pour les territoires ruraux, leurs forces vives et leurs habitants.** Elle est l'un des éléments déterminants pour la cohésion territoriale et sociale de la région.

En Grand Est, le temps d'accès moyen aux services d'usage courant est de 16 minutes sur le territoire régional et peut aller jusqu'à 28 minutes dans certains territoires isolés.

La mise en œuvre de la compétence Transport Routier de Voyageurs par exemple, dévolu à la Région depuis 2017, est un acte d'aménagement du territoire et a fortiori des territoires ruraux. Dans ce cadre, 187 000 élèves sont transportés par la Région quotidiennement pour se rendre dans près de 2 200 établissements scolaires. Entre 2017 et 2022, 1,5 Md€ de fonctionnement ont été consacrés par la Région pour l'exercice de cette compétence.

**La Région Grand Est s'est mobilisée en urgence pour éviter que cette partie du réseau soit fermée à tout trafic à court**

terme en raison de contraintes de sécurité. Elle a pris ses responsabilités de manière très volontariste et a fortement investi pour garantir un service public sur les petites lignes ferroviaires. «Lignes de desserte fine du territoire (LDFT)», accueillent plus de 55 000 voyageurs par jour, soit près d'un tiers de la fréquentation totale du réseau. La Région en a investi 155 M€ conformément aux engagements pris dans le cadre du CPER 2015-2022.

**La Région a agi pour renforcer la vitalité de la ligne 1 (Paris – Strasbourg), et de la ligne 4 (Paris-Mulhouse).** Ces deux lignes faisaient face à de fortes difficultés. La ligne 1 était fragilisée par une très mauvaise qualité de service, tandis que sur la ligne 4, conformément au rapport DURON de 2015, la desserte des trains d'équilibre du territoire entre Troyes et Belfort devait être divisée par deux. La Région s'est donc engagée, en prenant part à la gouvernance de ces deux lignes, en achetant du matériel roulant, et en améliorant l'offre. **Elle a ainsi investi près de 100 M€ pour améliorer le confort des usagers sur ces deux lignes structurantes.**

**La Région a financé des projets d'aménagement de gares routières, points d'arrêt routier et gares ferroviaires** (études, ou études/travaux) pour un montant total de 3,6 M€, dont 1,2 M€ de participation régionale.

En outre, la Région a sensibilisé les territoires ruraux à l'impossibilité de

miser sur le tout ferroviaire, et donc sur l'intérêt de mettre en place des offres adaptées, voire combinées sur un mode plurimodal, en pariant sur une évolution des pratiques et des usages moins carbonés, qui ne sauraient être l'apanage des seuls territoires urbains. Elle a ainsi renforcé son soutien aux nouvelles mobilités.

**La Région se singularise par ailleurs par un engagement très marqué sur les capillaires fret.** Ces lignes, qui irriguent les territoires ruraux, permettent d'y développer une activité économique importante, tout en diminuant le transport par les poids lourds. La Région s'est donc engagée pour leur maintien, en investissant très massivement. Entre 2015 et 2022, au titre de son dispositif «Cap Fret», elle a ainsi contribué à hauteur de 41 M€ pour des études et des travaux destinés à maintenir en état ces lignes capillaires fret.

Plus généralement, la Région agit sur **la gouvernance des mobilités**, par la mise en place des bassins de mobilités. Les frontières administratives n'étant pas celles des usagers, elle s'applique à coordonner, en sa qualité de cheffe de file des mobilités, les différentes parties prenantes des bassins de vie, de manière à construire un diagnostic commun et à apporter des réponses cohérentes et adaptées.

**Autorité organisatrice et cheffe de file des mobilités, la Région pilote une politique multimodale ambitieuse au profit des ruralités.**

# SON AMBITION D’AFFIRMER LES RURALITÉS DU GRAND EST COMME DES TERRITOIRES PORTEURS D’AVENIR

*Les territoires ruraux sont le creuset de valeurs qui répondent à une aspiration croissante de nos concitoyens.*

*Territoires de nature, de biodiversité, d’espace, les ruralités sont attractives, car gages d’une meilleure qualité de vie. Le coût de la vie peut y être très souvent plus abordable que dans les villes et leur périphérie. Par ailleurs, la présence de la fibre, qui permet le télétravail et ouvre à de multiples usages, constitue un élément d’appel fort pour les urbains désirant s’installer à la campagne.*

**Les territoires ruraux offrent un cadre de vie propice aux échanges et à la solidarité.**

Depuis la crise du COVID, ils ont été considérés et vécus comme des territoires à fort potentiel humain, conjuguant activités économiques, lien social, espaces préservés et convivialité.

Avec leurs richesses patrimoniales et mémorielles, ainsi que leurs diversités linguistiques, artistiques et culturelles, ils constituent ainsi un facteur important d’identification des populations avec leur territoire, mais également d’attractivité.

**Les territoires ruraux ont toujours été des espaces de forte créativité.** La moindre densité de population, la présence plus faible d’acteurs constitués crée une réaction de dynamisme. Ainsi les «aventures culturelles» dans les territoires ruraux prennent d’autres formes, mais reposent toutes sur la volonté de faire ensemble au-delà des différences (âge, statut social, origine...). De nombreuses initiatives voient le jour en s’affranchissant des modèles existants (nouveaux espaces, espaces tiers, appropriation renouvelée de locaux...).



***Les territoires ruraux sont en première ligne pour relever les défis de la transition écologique et énergétique.***

*Ils concentrent la grande majorité des ressources naturelles nécessaires à la production d'énergies renouvelables couvrant une part croissante des besoins.*

L'eau, ressource fondamentale, est très présente en Grand Est. Notre région, baptisée à juste titre de «château d'eau», est riche de ses nappes phréatiques (nappe rhénane, la plus grande d'Europe, nappe de la Craie champenoise, bassins miniers lorrains) et de ses fleuves (Seine, Meuse, Moselle, Rhin...). Les territoires ruraux sont marqués par la présence de nombreuses installations hydrauliques et par un maillage de canaux très dense. Avec ses 1 375 km en linéaire de rivières navigables et de canaux Freycinet, le Grand Est se classe au deuxième rang des régions de France. Les ouvrages de stockage de Voies Navigables de France (VNF), les 3 grands lacs de Seine et les barrages vosgiens sont autant d'atouts dans le contexte de changement climatique. Enfin, contrairement à d'autres régions, le Grand Est connaîtra une stabilité de sa pluviométrie annuelle en 2050 et 2100, avec toutefois des variations saisonnières plus fortes.

Véritable mosaïque de milieux naturels, le Grand Est dispose d'un formidable réservoir de biodiversité. Des plaines champenoises aux crêtes vosgiennes et aux zones alluviales rhénanes, la région est riche d'une grande diversité de paysages (21 régions naturelles). Ce maillage d'espaces de nature préservés et habités - 6 Parcs naturels régionaux, 1 Parc national, 27 Réserves naturelles, 228 Sites NATURA 2000 -, en fait une destination nature par excellence. Loin d'être mis «sous cloche», ces espaces sont autant de territoires habités, dans lesquels activités humaines (agriculture, exploitation forestière, pisciculture, cueillette, chasse) et nature sont en équilibre depuis des centaines d'années.



**La région est la 3ème région industrielle de France, derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, en termes de PIB et d'emplois : 30 % des emplois industriels se trouvent en zone rurale.**

Au moment où la réindustrialisation devient un enjeu majeur pour notre pays, **les territoires ruraux disposent d'atouts essentiels pour la relocalisation d'activités, la création d'entreprises ou le développement de nouvelles filières** (autour des fibres végétales par exemple) : disponibilité de l'espace, coût foncier attractif, proximité avec les ressources naturelles. La ruralité, si elle présente des obstacles en termes de densité d'activité ou démographique, présente néanmoins le grand avantage de favoriser **des liens de fidélité entre des entreprises implantées et des habitants eux-mêmes attachés à leur territoire**. Ce lien de proximité,

garant de fidélisation des compétences dans le temps, est un atout important permettant de travailler sur du gagnant-gagnant. Avec 50 000 exploitations en Grand Est, les filières agricoles, viticoles et forestières sont d'importants moteurs de l'économie régionale. Le Grand Est est d'ailleurs la première région de France pour l'exportation de produits agroalimentaires, de produits bois, de blé tendre ou de maïs.

**Le tourisme** représente une activité économique d'importance dans le Grand Est : 29 millions de touristes accueillis ont généré 72 millions de nuitées. Cette fréquentation touristique a généré 6,4 Md€ de dépenses touristiques dans le Grand Est en 2022, ce qui représente un chiffre d'affaires total estimé autour de 11 Md€. **La dynamique du secteur touristique est un exemple probant de la valeur ajoutée économique du monde rural.**

***Les territoires ruraux du Grand Est disposent d'un fort potentiel économique***

# UNE ACTION RÉGIONALE AMPLIFIÉE AU SERVICE D'UNE AMBITION PARTAGÉE AVEC TOUS LES TERRITOIRES RURAUX DU GRAND EST

*Un Pacte inscrit dans la durée,  
pour et avec les territoires ruraux*

### **Deux maîtres mots : concertation et co-construction**

Fidèle à la méthode de travail délibérément choisie pour l'ensemble des Plans, Feuilles de route et Schémas stratégiques dont elle a la responsabilité, avec **deux maîtres mots — concertation et co-construction** —, la Région a organisé un cycle de réunions dans différents territoires du Grand Est pour définir et préciser les orientations et le contenu du Pacte des Ruralités. Du 10 octobre 2023 au 19 février 2024, **neuf Rencontres ont ainsi permis la tenue d'une quarantaine d'ateliers destinés à approfondir différentes problématiques qui sont autant d'enjeux pour l'avenir des territoires ruraux** : l'économie, l'agriculture et la biodiversité, le tourisme, les mobilités, les services, l'artisanat, l'engagement et la vie associative, les énergies et l'habitat. Ces ateliers, auxquels ont participé de très nombreux élus, chefs d'entreprises, responsables associatifs, agriculteurs, etc., ont été le cadre d'un dialogue et d'échanges riches, parfois contradictoires, mais toujours fructueux. Ils ont permis l'expression directe des attentes, souhaits et propositions d'acteurs très divers qui font vivre et incarnent les ruralités au quotidien. Les résultats des ateliers viennent compléter le diagnostic des territoires réalisés récemment par la Région dans le cadre de convergence et de la révision des schémas stratégiques.



Parallèlement aux Rencontres des Ruralités, **la Région a sollicité l'avis des Départements, des parlementaires et des Associations d'élus du Grand Est. Le CESER**, pour sa part, a fourni sa contribution au Pacte des Ruralités, adopté lors de sa Séance plénière du 13 mars 2024.

**La mise en œuvre du Pacte des Ruralités s'inscrit dans la durée du mandat régional.** Après son adoption en Séance plénière extraordinaire du Conseil Régional le 5 avril 2024 à Verdun, il sera progressivement décliné dans l'ensemble des compétences et domaines d'intervention de la Région. Les mesures proposées pour sa mise en œuvre opérationnelle seront adoptées au cours des Séances plénières et des Commissions permanentes de la Région. **Sans attendre, dans son budget primitif 2024, la Région a décidé de consacrer des moyens inédits pour les territoires ruraux : 651 M€ de fonds propres, complétés par 846 M€ de Fonds européens jusqu'en 2027, seront accessibles aux acteurs de ces territoires.** Afin de sécuriser les futurs



bénéficiaires du FEDER, la Région étudiera la mise en place d'une avance de trésorerie remboursable dans l'attente souvent trop longue du versement de ces fonds européens fragilisant leurs projets et leurs entreprises.

L'adoption du Pacte des Ruralités est un point de départ. Le succès de sa mise en œuvre reposera largement sur **la poursuite d'un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs et forces vives dans les territoires.** La Région s'y engage. Elle va créer pour cela une Conférence des territoires par département qui se réunira au moins une fois par an. Elle va créer complémentaiement une Assemblée des Territoires de la Région Grand Est, qui se réunira au moins une fois par an.

Au final, cette démarche de co-construction, et la vision très dynamique et positive des territoires ruraux qui en est ressortie ont permis d'identifier **quatre grands piliers d'action pour fonder l'ambition portée par le Pacte des Ruralités.**



## PRÉSERVER ET RENFORCER LA QUALITÉ DU CADRE ET DES CONDITIONS DE VIE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

### ■ *Lutter contre les inégalités d'accès aux soins*

La Région propose la création d'un Groupement d'Intérêt Public - GIP associant la Région, les représentants des professionnels de santé, les départements et les collectivités territoriales. Ce GIP portera la création et la gestion de centres de santé et assurera le recrutement de professionnels de santé dans les territoires où le secteur libéral est insuffisamment implanté.

La Région s'engage à compléter à cet effet ses dispositifs déjà existants. C'est ainsi qu'elle va soutenir le développement du salariat médical dans des zones particulièrement touchées par la sous-densité médicale, accompagner les équipes médicales dans les Maisons de Santé pluriprofessionnelles (MSP) pour leur permettre d'assurer leurs activités dans les meilleures conditions, et doter les territoires d'unités mobiles dédiées à la santé des femmes, à la prévention et au dépistage.

Ces démarches, complémentaires de celles déjà en œuvre dans les territoires ruraux, seront construites et mises en application avec les représentants régionaux et locaux des professions de santé ainsi qu'avec les acteurs concernés des territoires. La Région a le souci que les réponses apportées soient les plus adaptées, et donc les plus efficaces, face aux besoins à couvrir.

La Région s'engage par ailleurs à soutenir, aux côtés d'autres partenaires, la création de centres de santé salariant des médecins généralistes et dotés d'infirmiers en soins généraux, voire en pratiques avancées, d'assistants médicaux et de secrétariats. Considérant que ce mode d'exercice est complémentaire à celui de l'exercice libéral, la Région limitera son intervention aux territoires ruraux sur lesquels la densité en médecins généralistes ne permet plus de répondre aux besoins de la population.

### DES UNITÉS MOBILES DÉDIÉES À LA SANTÉ, À LA PRÉVENTION ET AU DÉPISTAGE

Son modèle d'intervention sera celui d'engagement «starter», en subventions d'équilibre lors de la phase de création et de démarrage d'activité des centres. En fonction des besoins, une dizaine de ces centres pourrait être créée d'ici 2027, intégrant au total une quarantaine de médecins généralistes.

Consciente des contraintes «non cliniques» qui pèsent sur les médecins généralistes dans leur exercice au quotidien, la Région prévoit de soutenir des organisations de travail au sein des MSP, avec un triple objectif : sanctuariser l'activité médicale, contribuer au mieux-être des praticiens, rendre encore plus attractif l'exercice dans les MSP se trouvant dans les «déserts médicaux ruraux». Cette intervention pourra prendre plusieurs formes selon les besoins exprimés par les professionnels : soutien financier au développement de postes d'Infirmiers en Pratiques Avancées (IPA), d'assistants médicaux, d'équipements innovants intégrant notamment de l'IA, par exemple.

Dans ce contexte, la Région s'engage à soutenir le déploiement d'unités mobiles permettant d'aller à la rencontre des femmes. Ces offres mobiles itinérantes dans les territoires ruraux pourront embarquer des Mammographes, permettre la réalisation de consultations de gynécologie, de suivi de parturientes, d'engager des actions de prévention, d'éducation à la santé, de dépistage (cancer de l'utérus, contamination HPV, Hépatites, HIV...). Selon les organisations mises en place, ces unités mobiles pourront proposer, à des moments spécifiquement dédiés, des actions santé «tout public».

### ■ *Permettre aux séniors de « bien vieillir » à domicile*

La population du Grand Est vieillit, en particulier dans les territoires ruraux. La Région s'engage donc auprès de différents partenaires — Départements, collectivités locales, acteurs de l'écosystème, etc. —, dans un projet visant à répondre aux attentes des séniors et, singulièrement à leur permettre de vivre, dans de bonnes conditions, dans les lieux de vie de leur choix.

Adaptation d'au moins 100 lieux de vie individuels aux attentes et besoins de leurs occupants, grâce à la mise à disposition d'un bouquet de solutions visant à sécuriser le domicile, prévenir la perte d'autonomie et améliorer la qualité de vie.

**Protection des personnes et des biens dans les territoires ruraux**

### ■ *Renforcer les politiques associative, sportive et culturelle, ciment du lien social et du vivre ensemble dans les territoires ruraux*

La Région entend soutenir 100 associations supplémentaires, en plus des 600 déjà aidées, au titre de ses dispositifs de soutien à la vie associative.

Favoriser l'engagement des jeunes dans des missions en ruralité qui visent à servir l'humain et la citoyenneté, la Région va déployer un ERASMUS rural pour des étudiants stagiaires.

Soutien aux services du quotidien à apporter aux personnes âgées souhaitant rester à domicile aussi longtemps que possible. À cet effet, la Région amplifiera son action dans le domaine des métiers de l'aide à domicile, en lien étroit avec les Départements et toutes les parties prenantes.

**Création de « 3 résidences séniors de demain »**

### ■ *Garantir la sécurité des habitants du Grand Est*

**La Région poursuivra le déploiement de la vidéoprotection et diversifiera son action en faveur de la protection des personnes et des biens dans les territoires ruraux.**

La Région entend être aux côtés des collectivités territoriales qui auront pour projet la construction de nouvelles brigades de gendarmerie, et fera évoluer ses aides de manière à soutenir financièrement ces projets.

Le Grand Est est la 3ème région de France pour le nombre de personnels civils et militaires de la Défense présents sur son territoire. Ils sont près de 36 000. Elle soutiendra, par des aides financières bonifiées, les projets et actions menées par des collectivités territoriales pour améliorer les conditions d'accueil et l'accompagnement des familles des militaires.

L'objectif sera de faciliter l'accueil de stagiaires dans des structures, des collectivités territoriales ou même des entreprises en milieu rural.

Face à l'engouement pour le sport suscité par les Jeux Olympiques de Paris 2024, la Région augmentera son aide afin de soutenir la rénovation des terrains de sport dans les territoires ruraux.

La Région instaurera une aide à l'installation de salles multimédia dans les communes permettant, grâce à la fibre, la diffusion haute définition de spectacles et de films. La Région soutiendra également les grandes institutions culturelles dans la captation de spectacles pour faciliter leur diffusion. La Région agit ainsi à trois niveaux : soutiens au développement des usages numériques, à la création et à la diffusion des œuvres.

## ■ ***Veiller à assurer l'égalité des chances***

La Région refuse que les habitants du Grand Est soient entravés dans la construction de leur parcours de formation et dans leur vie professionnelle en raison de leur lieu de résidence. Elle amplifiera donc sa politique en faveur de l'égalité des chances dans les territoires ruraux.

La Région a mis en place, dans les lycées publics, l'internat à 1 € par mois. Dans le cadre du Pacte des Ruralités, cette mesure sera étendue dès la rentrée 2024 aux Maisons Familiales Rurales (MFR).

L'ambition est que chaque personne ait la possibilité de se former à moins de 40 minutes de chez elle.

Au travers de la démarche «Un véhicule vers l'emploi», des mises à disposition de véhicules sont permises, à titre temporaire, pour débloquent des situations en prêtant, ici un véhicule sans permis, là un véhicule hybride ou bien encore un vélo.

Après deux appels à projets, l'ambition est, d'amplifier l'effort de manière à permettre à 1 000 personnes d'accéder à ce service d'ici la fin du mandat.

## ■ ***Réhabiliter bâtiments, logements et patrimoine bâti : un acte essentiel pour améliorer l'attractivité des territoires ruraux***

La Région amplifiera son accompagnement à la rénovation thermique des logements, qui permet à la fois des économies d'énergie et une diminution appréciable de la facture de chauffage. Objectif : rénover d'ici 2027, 800 bâtiments communaux et 5 500 logements.

Le territoire du Grand Est sera couvert à 100 % par des recycleries et ressourceries et les entreprises pourront bénéficier de conseils appropriés à travers un réseau conforté de développeurs économiques.

La Région proposera donc des dispositifs de soutien à sa restauration qualitative.

***La Région rapprochera la formation des personnes résidents en ruralité dans une approche très globale d'accessibilité***

Une bonification sera mise en place pour soutenir plus fortement les projets d'aménagement portés par les communes labélisées «Petites Cités de Caractère».

En partenariat avec les Départements, la Région proposera aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) volontaires d'étendre la démarche de reconquête du patrimoine bâti, actuellement expérimentée avec succès dans les Ardennes.

Dans une logique de simplification, la Région va instaurer à destination des communes rurales, une mesure de soutien simple et facile à mobiliser pour des petits investissements utiles aux communes (soutien à l'achat de matériel, travaux sur les des biens patrimoniaux...).

# RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES RURAUX

## ■ ***Capitaliser sur le déploiement de la fibre optique pour renforcer les usages numériques et accroître l'attractivité des territoires ruraux***

Le déploiement de la fibre optique dans tous les territoires ruraux du Grand Est est une véritable réussite de la Région. Ce que la Région a réussi à faire, avec détermination et volontarisme, pour la construction de l'infrastructure numérique, elle le réussira pour le développement des multiples usages numériques. La fibre numérique apporte la sécurité.

La Région poursuivra le déploiement de la vidéoprotection. De même et plus globalement, elle offrira aux communes qui le souhaitent un «parcours d'accompagnement» visant à accélérer leur transformation par le numérique. Il s'agira, par exemple, de mettre à leur disposition des outils de supervision pour les aider à mieux gérer leur consommation d'énergie et d'eau.

Avec la fibre additionnelle, la Région a mis en place les conditions pour offrir des bouquets de services en domotique afin de faciliter le maintien à domicile des seniors. Elle soutiendra les initiatives qui permettront une meilleure diffusion culturelle par la fibre.

## ■ ***Faciliter l'implantation de nouvelles entreprises***

Les territoires ruraux présentant un potentiel avéré en matière de foncier, il sera opportun de faire émerger des zones économiques rurales du futur et de permettre ainsi aux entreprises s'y trouvant de se développer plus rapidement. Accélérer la transformation des entreprises instal-lées en ruralité.

La Région entend intégrer 300 entreprises de secteurs ruraux par an dans un accompagnement personnalisé et adapté.

## ■ ***Soutenir l'économie circulaire en milieu rural***

La région accompagnera et soutiendra financièrement les entreprises en zone rurale pour qu'elles s'inscrivent dans l'économie circulaire.

## ■ ***Maintenir les activités relevant de l'économie sociale et solidaire, de l'artisanat et des métiers d'Art***

Les territoires ruraux du Grand Est sont porteurs d'excellence à plus d'un titre.

La Région renforcera la présence des Pôles de compétences des Métiers d'Arts sur l'ensemble du territoire, en lançant un appel à projets visant la création de nouveaux Pôles.

Ils permettront également d'aider les artisans à mieux promouvoir et valoriser leur offre de produits et de services (mise à disposition d'outils numériques, accompagnement des créateurs, sensibilisation) et assureront une mission de veille permettant une connaissance fine de ces domaines d'activités.

## ■ *Faire des territoires ruraux du Grand Est une destination touristique de premier plan*

- Permettre un accueil touristique de qualité en ruralité.
- Un soutien renforcé en investissement pour que les hébergements remplissent les conditions d'accueil aujourd'hui souhaitées par les touristes, qu'il s'agisse d'hébergements meublés et insolites ou d'hôtellerie rurale.
- Développer un tourisme de sens qui valorise les découvertes et les savoir-faire artisanaux.

***La Région a lancé en 2022 un appel à projets « Tourisme durable », avec l'objectif de faire entrer le Grand Est dans le cercle très fermé des dix premières smart destinations mondiales.***

## ■ *Conforter l'agriculture du Grand Est*

Pérenniser une ruralité vivante nécessite de maintenir une agriculture forte, dynamique et attractive. Une première mesure consistera ainsi à soutenir les travaux d'embellissement des abords des fermes.

La Région accompagnera les exploitations agricoles dans la recherche d'efficacité bien proportionnée sur le plan économique, social et environnemental, et ce grâce à 2000 parcours de transformation individualisés. Dans la phase de mise en œuvre des résultats de ces parcours, la Région soutiendra des investissements qui contribueront à améliorer la performance énergétique des exploitations agricoles par l'installation de petites unités de méthanisation au sein des exploitations ou par le développement du photovoltaïque sur des sols déjà artificialisés ou sur les toitures des bâtiments agricoles.

La Région a l'ambition d'offrir des débouchés aux producteurs locaux par un rapprochement avec les consommateurs. L'objectif, à horizon 2030, est de proposer 2/3 de produits locaux durables, dont 1/3 de produits bio, dans la restauration collective en Grand Est. Il s'agit également de soutenir les projets et innovations des producteurs locaux, notamment en les invitant à se mutualiser pour promouvoir et vendre leurs produits en circuit court et mieux en valoriser

les spécificités. L'ambition est de soutenir 400 projets de ce type d'ici 2030.

Investir dans les producteurs locaux, dans les entreprises agroalimentaires en ruralité, faire la promotion des produits de qualité, c'est stimuler fortement l'économie locale, susciter la création d'emplois non délocalisables et renforcer les liens entre acteurs de la chaîne de valeur, de l'agriculteur au consommateur (de la fourche à la fourchette!).

Pour promouvoir les produits locaux et contribuer à l'atteinte des objectifs de la loi EGALIM, une aide à la restauration est mise en place à compter du 1er janvier 2024. Pouvant aller jusqu'à 20 centimes par repas, elle sera versée de façon progressive pour inciter au développement d'achats de produits bio, sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou locaux dans les cuisines des lycées.

En outre, la Région mène des réflexions tendant à l'évolution souhaitable des règles nationales et européennes de la commande publique, afin de permettre d'accroître l'approvisionnement local dans la restauration collective. Au titre de l'exception alimentaire, la Région souhaite positionner le Grand Est comme région pilote pour expérimenter toute évolution permettant de libérer la commande publique sur l'alimentation.

## CONFORTER LE RÔLE DE LEADER DES TERRITOIRES RURAUX EN MATIÈRE D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'ambition de la Région est de faire en sorte que toute commune du Grand Est dans les territoires ruraux dispose d'une ressource en eau potable sécurisée. Ceci passe par le développement de solidarités intercommunales (interconnexions de réseaux) et des travaux de protection des aires de captages d'eau. Aussi, la Région complétera ses interventions dans le domaine de l'eau, avec des aides à l'interconnexion de réseaux d'eau potable entre communes en difficultés d'alimentation.

La Région soutiendra par ailleurs les initiatives menées par les communes pour préserver et valoriser la nature ordinaire améliorant le cadre de vie de leurs habitants, et favorisant le lien social et environnemental.

Un Appel à initiatives communales «Ruralité et biodiversité» sera lancé pour accompagner tout projet communal en faveur de la biodiversité.

La Région déploiera, pour sa part, un plan en faveur des haies du Grand Est, prévoyant la plantation de 4000 km de haies d'ici 2030, la préservation et la valorisation des vieilles haies existantes.

**PLANTATION DE  
4 000 KM  
DE HAIES D'ICI 2030**

Les structures d'ingénierie, tels les six Parcs Naturels régionaux, seront renforcées. Elles constituent en effet des pilotes indispensables en matière d'innovation rurale (accompagnement au classement de 50 nouvelles communes rurales) en essayant leurs initiatives à tout le Grand Est (résidences d'architectes,

construction bois, filières agricoles, tiers lieux, offre culturelle, mécénat, etc.).

Pour accompagner les actions en matière de sobriété, la Région ambitionne de déployer, à l'instar des grandes villes et des métropoles, des outils de pilotage innovants dans les territoires ruraux afin de répondre aux défis de la transition écologique : gestion des consommations énergétiques, de l'éclairage public, de l'eau, des déchets, pilotage à distance des bâtiments et équipements, optimisation des mobilités, etc.

D'ici fin 2027, une cinquantaine de collectivités rurales expérimenteront ce type de solutions, ce qui permettra d'enclencher une dynamique à l'échelle régionale destinée à accélérer le passage vers des «territoires connectés, durables et résilients».

***Création de 1000 espaces naturels éducatifs (forêt, prairie, bord de rivière...) dans lesquels les classes de villages pourront faire « l'école en extérieur ».***

## LA POLITIQUE MULTIMODALE DE LA RÉGION PERMET DE CONNECTER LES TERRITOIRES RURAUX ET D'OFFRIR DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ À TOUS LEURS HABITANTS

La Région s'engage dans une véritable reconquête ferroviaire, en régénérant les petites lignes permettant de desservir des territoires moins densément peuplés. Pour ce faire, s'agissant des lignes aujourd'hui circulées, la Région investira 300 M€ pour améliorer leur état. La Région va même jusqu'à rouvrir la ligne Nancy-Contrexéville (Ligne 14), fermée depuis plusieurs années.

En complément du train, la Région lancera une dizaine de lignes de Car Express, dont certaines pourront être transfrontalières, afin notamment de mieux desservir les centres-bourg. La Région entend également apporter une solution plus fine et plus adaptable

aux déplacements des usagers. Elle souhaite ainsi développer le transport à la demande (TAD) et proposera à cet effet un dispositif de soutien aux autorités organisatrices de la mobilité. Une vingtaine de services devraient ainsi être financés d'ici fin 2027. La Région souhaite elle-même lancer entre 10 et 20 lignes sur son réseau, dites TAD Fluo, qu'elle opérera en propre.

La Région Grand Est développera également l'autopartage dans les territoires ruraux.

Toutes ces solutions permettront de renforcer l'usage des transports en commun ou décarbonés dans les

déplacements du quotidien. Toutefois, la voiture individuelle restera centrale dans les mobilités rurales. Raison pour laquelle la Région souhaite inciter à un meilleur partage de la voiture par un dispositif de soutien au covoiturage. La Région accompagnera également le déploiement de bornes de recharge électrique dans les ruralités.

Ces différentes mesures compléteront l'action de soutien à l'usage du vélo que la Région a engagé au travers de son Plan Vélo. Notre collectivité contribue ainsi, à hauteur de 10 € par habitant, aux projets cyclables déployés sur les territoires.

### La réouverture de la ligne 14 (Nancy-Contrexéville)

La Région poursuit ses démarches, avec l'objectif d'aboutir en décembre 2027 à l'ouverture du service sur la ligne 14 entre Nancy et Contrexéville. Pour ce projet très ambitieux de réouverture d'une ligne fermée depuis 2016, elle a obtenu une dérogation auprès de la Commission européenne afin de pouvoir reprendre également la gestion de l'infrastructure de la ligne, qui sera confiée, avec l'exploitation du service, à un opérateur dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. La SPL Grand Est Mobilités est mobilisée sur le sujet, afin d'apporter toute son expertise à la réussite du projet.

### L'expérimentation des trains légers

Pour faciliter les mobilités sur les petites lignes, la Région soutient également l'expérimentation en Grand Est des trains légers électriques, à l'image du Draisy. Écologiques et moins coûteux, ces matériels ont l'avantage d'être moins consommateurs d'énergie et peuvent à être déployés sur des infrastructures plus légères, avec des capacités plus petites. Ces types de trains pourraient donc être particulièrement appropriés sur les petites lignes, sous réserve de la réussite de l'expérimentation.

Parmi les lignes pressenties pour réaliser cette expérimentation, la section Sarreguemines-Bitche a été confirmée. Les premiers essais du démonstrateur sont prévus mi-2025, a priori sur la ligne Kalhausen — Sarralbe. Ils permettront de valider les choix techniques et d'obtenir la certification du matériel, avant de mener les essais avec des voyageurs vers mi 2026. À ce jour, la mise en service commerciale potentielle est prévue pour 2030.

La Région prévoit 20 M€ pour soutenir ce type d'innovation et va lancer, avec la SPL Grand Est Mobilités, une étude pour identifier les lignes les plus pertinentes pour le déploiement de trains légers.

*Le Pacte des Ruralités est porteur de plusieurs réponses adaptées à la grande diversité des territoires et à la nature de leurs flux.*



